Image not found or type unknown

Dégât des eaux 2017 2 proprietaires syndic

Par **Sosolîa**, le **01/05/2021** à **13:44**

Bonjour j ai eu un dégât des eaux mon assurance à payer mes travaux de peinture et mon syndic a touché l argent de l assurance de l immeuble mais ne nous a pas payer nos réparation sol comment faire merci beaucoup

Par **youris**, le **01/05/2021** à **14:16**

bonjour,

je suppose qu'il s'agit des réparations des dommages sur vos parties communes.

votre conseil syndical doit intervenir auprès de votre syndic pour que les dommages soient réparés.

vous pouvez mettre cette question à l'ordre du jour de votre prochaine A.G.

salutations

Par **zenb**, le **13/10/2021** à **17:36**

Bonjour,

Mon assurance multirisque pro , la macsf, prétend n'être qu'une assurance indemnisation, donc qui répare les dégats que j'ai subis, mur mitoyen gorgé d'eau dans le cadre d'un dégat des eaux, car je n'ai pas pris la protection juridique complémentaire et donc facultative. est-ce possible qu'ils attendent que mon voisin de mauvaise foi ne fasse pas réparer le dégat qu'il a causé éternellement pour ensuite ne pas procéder, la fuite n'étant pas réparée à l'indemnisation de mes dégats?

Mes 2 voisins locataires, mitoyens de mon mur, ont le même propriétaire qui est à l'origine des travaux défectueux ayant causé ma fuite :

il a posé ou fait poser un sanibroyeur de façon non conforme ,c'est-à-dire sur la conduite des eaux ménagères et non sur les égouts.... Ceci entraine un refoulement chez mon voisin(non

assuré!) et crée mon dégât des eaux.

Qui est en cause? Le locataire du bail commercial chez qui le sanybroyeur préexistait à son entrée dans les lieux ou le propriétaire (qui fait la sourde oreille, tout comme l'assurance et le bailleur!....)

Merci de vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés